



- Réunion animée par François Dagnaud, délégué du Maire pour le quartier Buttes-Chaumont
- Habitants : 200 personnes ont assisté à cette réunion

ACTUALITE DU QUARTIER

- **Accueil par M. Zazzo, nouveau principal du collège Claude Chappe**
- **Présentation du projet de vidéo-protection de la Préfecture de Police par M. Vedel, directeur-adjoint de cabinet du Préfet de Police de Paris**

Il existe déjà 320 caméras de vidéo-protection à Paris, dans les transports en commun et des magasins. Ces caméras sont obsolètes : elles n'enregistrent pas et la qualité de l'image est mauvaise. L'objectif est de répartir équitablement les caméras dans la ville.

La police a pour mission l'encadrement sur la voie publique, la protection de sites sensibles, la sécurité routière, la régulation du trafic ainsi que des missions de secours en collaboration avec les pompiers.

Les caméras ont avant tout un rôle dissuasif. Elles ont aussi un rôle préventif, étant donné le nombre nécessairement limité de policiers sur la voie publique. L'observation de sites permet de calibrer l'envoi de renforts. Elles servent également lors de procédures judiciaires.

La vidéo-protection n'est pas destinée à se substituer aux moyens humains, mais à renforcer les forces existantes et faciliter les enquêtes de terrain.

Un certain nombre de garanties existent contre d'éventuels abus ou mésusages. Ainsi, toutes les consultations d'images numériques sont traçables. Le cadre législatif français interdit de visionner les habitations et les entrées d'immeubles. Les images de ce type sont donc codées.

Les images sont conservées un mois au maximum. Un comité d'éthique va être institué, qui sera composé de 11 membres, dont 5 désignés par le Maire de Paris.

Sur un budget total d'un 1,15 milliard d'euros de fonctionnement de la police parisienne, les caméras ne représentent qu'1 %. La Ville contribue à hauteur de 5 millions d'euros au financement des aménagements de voirie nécessaires pour les emplacements au niveau des nœuds de circulation (Porte de Pantin, Porte des Lilas).

Questions et remarques:

Y aura-t-il un système d'enregistrement sonore avec les caméras ?

Non.

Inquiétude par rapport à une présence humaine plus faible.

La Ville a demandé à l'Etat un engagement de maintien des moyens humains, ainsi que la mise en place d'une charte éthique. D'autre part les subventions aux clubs de prévention ont été multipliées par deux ces dernières années et constituent la priorité de la Ville.

S'ensuit un échange au cours duquel plusieurs intervenants font part de leur opposition « philosophique » à un tel dispositif, ou de leurs doutes sur son efficacité.

D'autres interventions nuancent ces arguments, avançant l'utilité des caméras dans un but préventif, notamment sur certains secteurs sensibles, et rappelant que les caméras de la RATP ont permis d'identifier plusieurs agresseurs.

« VIVRE ENSEMBLE DANS NOTRE QUARTIER »

➤ **Echange avec les gérants de Rosa Bonheur, Mme Cassaro et M.Vix-Gras**

Le Rosa Bonheur s'est établi dans le Pavillon du Chemin de Fer, buvette créée en 1867 en même temps que le Parc des Buttes-Chaumont, où était auparavant installé le Pavillon Weber. L'idée de Michelle Cassaro était de développer des activités diverses afin de créer un lieu culturel qui soit aussi un lieu de vie. Elle a demandé à plusieurs partenaires et associés (professionnels de la gastronomie, du loisir, du cinéma, de la culture, de la communication et de la culture « bio ») de collaborer et d'investir dans ce projet. Le 8 juillet 2008 le Conseil de Paris a voté la délibération autorisant la signature de la concession du pavillon à la SARL Rosa Bonheur pour une durée de 17 ans.

Suite aux plaintes des riverains, la structure du Rosa Bonheur s'est adaptée, notamment au niveau des horaires. La fermeture a été avancée à minuit, ce qui a créé un nouveau problème d'attroupements devant le bar. Des agents de surveillance travaillent donc ½ heure de plus chaque soir pour mieux gérer la sortie.

Une table-ronde a été organisée avec des représentants des riverains, le gestionnaire et des représentants de la Mairie du 19^e.

Les exploitants ont consenti un lourd investissement financier pour rentabiliser l'établissement en dehors des horaires de journée. Une étude phonique a été réalisée et des messages sont diffusés à la sortie.

Pour régler les problèmes liés au stationnement des deux-roues, François Dagnaud suggère que le Rosa Bonheur incite ses consommateurs à prendre les transports en commun.

Une charte a été mise en place.

QUESTIONS DIVERSES

Inquiétude par rapport à la vitesse de circulation des véhicules rue des Alouettes.

La Mairie va installer des ralentisseurs en début 2010.